

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                                        |                       |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-544035

N° = 32154

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09818

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHALIL

IBRAHIM

Date de naissance : 01.09.1975

Adresse : 19 Rue Henri Moreau, ETAGE 3, APT 9  
Casablanca

Tél. : 0661281280

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR HADDOU BOUALEM  
MEDECINE GENERALE  
EXPERT ASSERMENTÉ  
GASABLANCA

Date de consultation : 14.06.2020

Nom et prénom du malade : Khalil Ibrahem Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie : Tremblements, Crachats enfin

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

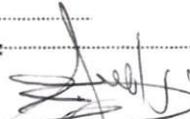
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attendeur conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14.06.2020



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/06/20	VERKAISW.	R	150.84	INP : 09107N576 J. HADDOU BOUALEM MEDECINE GENERALE EXPERT ASGERMENTE CASABLANCA 01.06.57.04

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/06/2020	50340

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

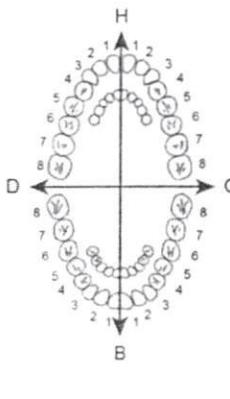
## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

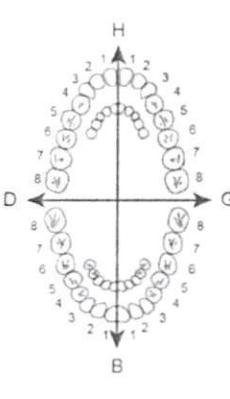
### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [ ]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX



O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	MONTANTS DES SOINS



MONTANTS DES SOINS	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur HADDOU BOUALEM

## MEDECINE GENERALE

## Expert Assermenté près les Tribunaux

32, Avenue Union Africaine  
(Ex Avenue "N") Cité Djemaâ  
Casablanca - Tél.: 05 22 55 22 11  
GSM : 06 71 06 57 04

الدكتور حدو بوعلام  
الطب العام  
خبير محلل لدى المحاكم

32.شارع الوحدة الإفريقية  
شارع ن سابقا) - قرية الجماعة  
البيضاء - الهاتف : 05 22 55 22 11  
المحمول: 06 71 06 57 04

Casablanca , le : .....

MZ LIBRARY  
2X 122,70  
Saffron road MZ

268.00 3/2 Ti 51  
Arcoxia 90  
1/2 Ti  
1.50 Nestle NR

NO-SPA FORTE 80MG  
CP B20  
P.P.V:45DH00



EXP 06-2021  
R034612

EXP

FAB/MFG 06-2018  
LOT

**Dr. HABDOU BOUA**  
Médecine Générale  
Expert Assurancié Pres les 1  
32, Av. Jules Verne (Ex-  
Cinquantaine) Casablanca  
Tél: 8522 55 22 11 GSM: 0677

**Dr. HAN**  
Médecin  
Expert Assurancé Pres les  
32, Av. Jules Verne (Ex-  
Cas Djamaa - Casablanca  
Tél: 85 21 55 22 11 - Gsm: 0671 06 57 04

NO - SPA FORTE 80MG  
CP B20  
P.P.V : 45DH00